

# E



Criquetot l'Esneval



Bordeaux Saint Clair



Gonneville la Mallet



Le Havre

# Dossier : Le Service d'Accueil Territorial Havrais

Un jour, un  
métier :  
**Directeur  
Pédagogique**



Editorial .....	p.2 & 3
Dossier .....	p.4
Un jour, un métier.....	p.5
Zoom sur... ..	p.6
Brèves.....	p.7
D.R.H. infos.....	p.7 & 8

# Le Projet de Service : mise en



**A**près plusieurs mois de travail la réalisation et l'utilisation des outils sont effectives : les nouvelles admissions ne se concluent pas sans la délivrance :

- Du livret d'accueil
- Du règlement de fonctionnement du service
- De la charte des droits et libertés
- Du document individuel de prise en charge (DIPC)

Il ne manque que le projet de service, le pari est lancé « il sera prêt fin juin 2007 ».

Le changement, la nouvelle organisation des services A.S.E. du C.D.E. en janvier 2007, correspondent avec le début de l'écriture.

La méthode de réalisation est élaborée :

Un plan commun à tous les services qui, au regard de leur spécificité, trouvera les nuances et les particularités imposées par leur mission.

- Présentation du service
- Caractéristiques et missions
- Missions et objectifs généraux
- Population accueillie
- Les prestations de service

- Organisation et fonctionnement de l'établissement
- Perspectives et développement
- Perspectives d'évolution
- Conclusion
- Annexes
- Guide des Pratiques

Une procédure d'étape participative, afin de rendre acteur l'ensemble des personnels.

Le préliminaire fut que chacune des unités désigne son « pilote éducatif ». Un représentant des psychologues, des maîtresses de maison viennent compléter le dispositif. L'équipe de direction s'associe à cette équipe. Le Comité de Pilotage est constitué. Le premier travail collectif est fixé le 29 janvier 2007.

Lors de cette première, l'intérêt de chacun est perceptible sur plusieurs niveaux :

- Etre au cœur du débat
- Marquer une page dans l'histoire de son service
- Pouvoir exprimer ses besoins
- Se sentir concerné et impliqué.



# oeuvre au service "adolescence"



## Procédure et étapes du projet de service

LES ETAPES ET ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	LES ACTEURS	ECHAN CES
<b>Cadrage de la démarche</b>		
Réunion de cadrage transmission du sommaire	directeur,CSE	11 et 18 décembre 2006
<b>L'engagement de la conception du projet</b>		
Constitution du groupe de pilotage	directeur,CSE,psy éduc, serv.géné.	08-janv-07
Lancement de l'écriture d'après sommaire commun	groupe de pilotage	29 janv,19 fév, 26 mars 14 mai, 04 juin 2007
Séances de travail internes	les unités de vie	bi-mensuelles
Bilan intermédiaire	directeur,CSE groupe de pilotage	29 janv,19 fév, 26 mars 14 mai, 04 juin 2007
<b>Communication de l'avancée du travail</b>		
Info interne de l'avancée	directeur, CSE	chaque lundi
Communication de l'avancée du travail	groupe d'expression pôle ASE	28-mars-07 30-mai-07
<b>Formalisation du document</b>		
Transmission interne	directeur,CSE groupe de pilotage	29 janv,19 fév, 26 mars 14 mai, 04 juin 2007
Formalisation du document	direction et cadres	chaque mercredi finalisation le 15 juin 2007
<b>Validation du document</b>		
Transmission à la DG	directeur	à partir du 18 juin 2007

La démarche est explicitée et ne demande plus qu'à être vivante.

**« Le leitmotiv est clair : l'usager est au centre du dispositif. »**

Nous convenons qu'un travail préparatoire se mène sur chacune des unités en traitant de chacun des points du plan.

Lors des séances suivantes une synthèse de ces travaux est rédigée en laissant émerger les spécificités de chacune des unités.

Nous mesurons la difficulté à travailler ensemble, à exprimer l'essentiel et surtout l'enjeu que cela véhiculait.

Il s'agit de bien intégrer que cet outil doit être la représentation des actions menées, des moyens de leur réalisation mais aussi des perspectives à développer pour être en conformité à l'évolution des besoins des usagers et de leur famille.

**Par Maryvonne Lecoeur**

# Le Service d'Accueil Territorial Havrais

**L**e Service d'Accueil Territorial Havrais, (présenté page 18 de la brochure « organisation 2007 ») c'est à la fois le milieu urbain avec 40 places pour des jeunes de 3 à 21 ans sur deux sites (rue de Tourneville et rue Sadi Carnot) et à la fois le milieu rural avec 38 places pour des jeunes de 5 à 18 ans sur 3 sites (Bordeaux Saint Clair (situé dans l'UTAS 6 et non l'UTAS 5 comme indiqué par erreur (page 4) dans la brochure « Organisation 2007 »), Criquetot l'Esneval et Gonnevillle la Mallet).

Il faut y ajouter 50 places en Placement Familial Renforcé et 6 places en S.M.D. Une recherche de complémentarité existe aujourd'hui pour répondre aux demandes locales d'hébergement.

## Rencontre avec les Cadres Socio Educatifs :

En quelques mots, le décor est planté : l'histoire commence à la seconde guerre mondiale, la ville détruite et



les choix en matière de logement. Chaque quartier accueille une population différente....

Dans le domaine de la protection de l'enfance, ce sont quelques baraquements sur Le Tilleul, petit village proche d'Etretat, dans le parc du Château, le Foyer Départemental de l'Enfance, et Bordeaux Saint Clair, le

Manoir MECS de la JPA qui ouvre en 1963. Derrière chaque lieu, ce sont surtout des hommes et des femmes qui ont su, au fil des années, dépasser l'absence de moyens pour construire des lieux d'accueil chaleureux reconnus par tous les partenaires.

Témoins de cette histoire et volontaires pour en écrire le présent, les cinq cadres socio-éducatifs vivent l'arrivée du Centre Départemental de l'Enfance comme une chance pour la promotion des projets qui se construisent localement.

Comme ce fut toujours le cas, chaque établissement se projette dans l'avenir et rêve de locaux mieux adaptés, répondant encore mieux aux besoins des enfants, mieux situés et permettant d'accueillir certains publics (les ados en particulier) pour lesquels les solutions d'hébergement sont insuffisantes.

Par Philippe Brousse et  
Christiane Honoré

## 3 questions à Mme Christelle Begot nouvelle directrice du service territorial havrais du C.D.E. :



### Mme Begot, qui êtes vous ?

« Je suis originaire du Nord et de formation juridique. J'ai fait toute ma carrière sur l'arrondissement du Havre, à l'ASE mais aussi dans d'autres fonctions. Je m'y suis installée et je m'y plais beaucoup ! »

### Alors pourquoi aujourd'hui venir au CDE ?

« Depuis que je travaille je me suis toujours intéressée au champ de la protection de l'enfance et je pense que le Centre Départemental de l'Enfance en est une institution incontournable. »

### Quelles sont vos priorités pour le Service Territorial du Havre ?

« Il s'agit pour moi de travailler avec l'ensemble des équipes du Havre pour adapter l'offre d'hébergement et la qualité de l'accueil aux besoins. Dans ce cadre il faut regarder vers l'avenir et penser les établissements dans une dimension territoriale s'appuyant sur la cohésion des équipes. »

## Les phrases des cadres du service :

Mme Abrard : « Le Havre c'est aussi les Hautes Falaises, un territoire rural où tout est à construire »

M. Auffret : « Intégrer le CDE ? Nous voilà dans une nouvelle directive qui doit être forte et vraie »

M. Barradas : « Continuons d'encourager et de reconnaître le travail effectué par les équipes éducatives auprès des jeunes et de leurs familles »

M. Bossuyt : « Il existe une vraie âme havraise et il faut donner au territoire des moyens »

M. Caron : « La qualité du travail passe par la connaissance et la reconnaissance des acteurs »

# Directeur Pédagogique au C.D.E.

**D**ans le cadre d'une convention passée entre l'Education Nationale et le Centre Départemental de l'Enfance, le personnel enseignant et les directeurs pédagogiques sont mis à disposition au C.D.E. sous la responsabilité hiérarchique de l'Inspecteur de Circonscription.



De gauche à droite : Christian Divay, Chantal Baillif, Claude Cramoisan - Directeurs Pédagogiques

## ■ Comment devient-on Directeur Pédagogique ?

**N**ous sommes six au C.D.E. Tous enseignants, spécialisés, avons tous une expérience professionnelle auprès d'élèves en difficulté. Nous sommes inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur d'Etablissements spécialisés de plus de trois classes, reconnus par un jury présidé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie et acceptés par le directeur du C.D.E.

Depuis la loi du 11 février 2005, l'Unité d'Enseignement a remplacé l'Ecole et de ce fait, les Directeurs Pédagogiques sont devenus des directeurs d'Unité d'Enseignement.

## ■ Quel est l'essentiel de votre mission ?

### Dans le cadre administratif :

- Développer les actions d'éducation et de formation en vue de la scolarisation en alternance et de l'insertion professionnelle et sociale des élèves.
- Mettre en place les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) et les évaluer.

- Animer l'équipe pédagogique.
- Amener un soutien à l'organisation pédagogique de l'Unité d'Enseignement.
- Faciliter l'élaboration de projets cohérents de prise en charge par les équipes pluridisciplinaires des services.
- Conduire ou participer aux diverses réunions : réunion d'Unité d'Enseignement, synthèse, réunion de pôle, réunion de service ...

### Sur le terrain :

- Assurer la médiation entre adultes et enfants.
- Développer les relations avec les familles.
- Intensifier les relations avec les services éducatifs, thérapeutiques et le pôle Handicap Formation et Enseignement.
- Assurer la relation avec l'Administration Education Nationale.
- Mettre en place les modifications qu'impose la loi du 11 février 2005.

## ■ A quel public votre mission s'adresse-t-elle ?

En fonction des structures, les élèves souffrant de troubles du comportement, de la conduite, avec troubles associés, déficience légère avec et/ou troubles associés, surdité sévère et profonde, troubles spécifiques du langage.

## ■ Quel message souhaiteriez-vous voir retenu par nos lecteurs ?

Afin de mieux connaître nos missions n'hésitez pas à nous contacter ou nous rencontrer :

### **Mme Chantal BAILLIF**

Groupe Scolaire François Truffaut .....02.35.52.43.52

### **M. Claude CRAMOISAN**

IPE Scolaire enseignement professionnel .02.35.52.44.57

### **M. Christian DIVAY**

IPE Scolaire enseignement général.....02.35.52.43.44

### **M. Hugues DEBONNAIRE**

CSP Scolaires.....02.35.71.03.53

### **M. Patrick ESCLAPEZ**

CSP classes - Bât 59 - .....02.35.52.43.20

### **M. Ladislav HUGUERRE**

Morienne.....02.35.93.90.88

# Le Service d'Accompagnement des Jeunes Etrangers

**L**e S.A.J.E. est le second service transversal du pôle ASE, créé en septembre 2006, son existence a été validée par la Commission de Surveillance lors de sa séance du 18 décembre 2006.

Il est piloté par **Magalie LEROY** dont la mission principale est d'élaborer et de mettre en place une procédure spécifique de prise en charge des jeunes étrangers et de veiller à sa bonne application.



**Maryline LE NOE** (ci-dessus en photo) est chargée de mettre en œuvre le suivi spécifique de ces jeunes dès leur admission au Centre Départemental de l'Enfance et de les accompagner en lien avec les équipes éducatives dans les démarches inhérentes à la régularisation de leur situation administrative au regard de la législation applicable en France en matière d'entrée, de séjour et de nationalité française.

Ce service s'adresse à tous les jeunes

de nationalité étrangère, isolés ou non.

Chargé de veiller au bon déroulement des démarches de régularisation entreprises pour l'ensemble des jeunes accueillis au CDE, les objectifs majeurs du S.A.J.E. sont de faciliter le travail socio-éducatif des équipes et de garantir une meilleure prise en charge de ces jeunes en leur assurant un suivi continu.

Constituant un lieu d'expertise, un relais face aux difficultés techniques et matérielles induites par la spécificité du statut juridique de ces usagers, le S.A.J.E. met à disposition

**« Le S.A.J.E. : un outil au service des usagers et un appui technique aux équipes éducatives. »**

des équipes et des usagers les informations nécessaires pour comprendre la situation dans laquelle se trouvent ces jeunes et ainsi mieux répondre sur le plan administratif, juridique et éducatif.

A ce titre, le S.A.J.E. va organiser et mettre en place un séminaire pour la fin du deuxième trimestre 2007 afin de sensibiliser et d'informer les équipes éducatives sur les caractéristiques spécifiques de ce

type de prise en charge. Des informations plus précises vous seront transmises dans nos prochaines publications.

Un bilan de son action sera fait en fin d'année 2007, et les études et réflexions menées depuis la création de ce service avec l'ensemble des acteurs et partenaires de cette prise en charge devront permettre de réfléchir aux moyens d'améliorer de manière globale le dispositif de prise en charge de ces jeunes étrangers.

Ce service transversal se veut donc être un outil au service des usagers et un appui technique aux équipes éducatives, et travaille en étroite collaboration avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de Seine-Maritime.

## Quelques chiffres :

**Sur les jeunes étrangers présents au CDE au 1<sup>er</sup> mars 2007 :**

- **80,95 %** proviennent du continent africain, **12,38 %** d'Asie et **6,67 %** de pays membres du Conseil de l'Europe.
- **79,05%** sont pris en charge par des structures rouennaises,
- **10,48%** pour celles du Secteur de Dieppe/Neufchâtel
- **10,48%** pour Le Havre.

Par Christine Ben Gadi

## Plan de formation Actions « d'adaptation » 2007

Pour l'année 2007, 50 % des crédits disponibles pour initier des actions de formation dites « d'adaptation » sont mis à disposition des directions des services et structures : soit le double des crédits redistribués en 2006.

Cette mesure devrait permettre plus de souplesse pour chercher à atteindre les objectifs convenus à l'occasion des entretiens individuels d'évaluation 2006 car il s'agit bien en priorité de favoriser le renforcement des compétences individuelles requises pour la mise en œuvre des projets de service déclinés à cette occasion.

L'analyse de ces demandes individuelles montre qu'elles s'inscrivent bien dans les orientations fixées pour le plan 2006/2008 et qu'elles se distribuent effectivement sur les thèmes génériques prioritaires :

- mise en œuvre du projet individualisé,
- travail avec les familles,
- amélioration continue du service rendu,
- écrits professionnels,
- management,
- informatisation,
- sécurité des personnes et des biens,

thèmes qui bien entendu se déclinent différemment en fonction des personnes accueillies, des méthodes adoptées pour les traiter et de leur planification. Pour organiser concrètement ces actions individuelles :

l'agent, à l'appui de sa demande soumet son projet avec un devis détaillant les frais pédagogiques, d'hébergement et de transport à ses responsables ;

le directeur ou le responsable du service ou de la structure prend la décision sur la suite à donner en référence aux crédits affectés non engagés, aux nécessités de service et au contenu annoncé de la formation ; la décision si elle est favorable est transmise à la DRH qui établit une attestation de prise en charge et la retourne à



l'intéressé(e) sous couvert du directeur ou du responsable du service ou de la structure ; l'agent avec cette attestation de prise en charge s'inscrit à la formation, établit une demande d'ordre de mission qui fixe le mode de remboursement réglementaire des frais, et la transmet par voie hiérarchique à la DRH (une avance peut être demandée pour des coûts significatifs : un mois avant le départ en stage) ;

au retour de formation, l'agent remplit les documents habituels de demande de remboursement des frais accompagnés impérativement des justificatifs :

- bons de transport ou copie de la carte grise du véhicule et de l'attestation d'assurance autorisant son utilisation professionnelle,
- ordre de mission,

- attestation(s) de présence,
- justificatif pour chaque repas,
- facture relative à l'hébergement.

Le remboursement au tarif réglementaire ne se fera qu'en référence aux justificatifs quel qu'en soit le montant réel ; et, toute absence d'attestation de présence entraînera le rejet du dossier par l'A.N.F.H. qui gère désormais la totalité des crédits affectés au plan de formation.

Cependant, il se peut que plusieurs agents d'un même service ou d'une même structure sollicitent une même formation qui n'est pas organisée ou déjà réalisée par la DRH au titre des actions transversales au CDE. Il est alors possible d'organiser une action collective au niveau du service ou de la structure sur les crédits affectés. Dans ce cas :

les intéressés autour d'un cadre de direction, chef de projet désigné, définissent un « contenu souhaité de formation » ;

ce contenu souhaité, élaboré en concertation avec la DRH en « cahier des charges » est envoyé à au moins trois prestataires de formation agréés. Les propositions reçues, à date fixée par le chef de projet, sont transmises à la DRH qui soumet le dossier à une « commission d'attribution » qui émet son avis ;

Le P.V. d'attribution avec son avis est soumis avec l'ensemble du dossier au Directeur général, ordonnateur, pour décision.

Pour optimiser l'impact et la portée des formations suivies qui a priori se réfèrent au(x) projet(s) d'équipe(s), il est hautement souhaitable qu'un temps de restitution soit systématiquement réservé dans les réunions des services, et qu'un fonds documentaire accessible soit constitué : révélateur d'une culture commune et transmissible.

Par Jean-Marie Heniqui

### Brèves

#### La communication interne au C.D.E. : combien ça coûte ?

Aujourd'hui, deux outils de communication interne existent au C.D.E. :

- **Flash infos** : lettre mensuelle dont le coût de revient à l'unité est de **0,18 cts d'euro TTC.**
- **Dialogue** : revue trimestrielle dont le coût de revient à l'unité est de **0,72 cts d'euro TTC.**

Ces deux supports sont diffusés à **1.200** exemplaires soit :

- pour **Flash infos** : un coût annuel de **1.728,00 euros TTC.** pour 8 numéros.
- Pour **Dialogue** : un coût annuel de **3.456,00 euros TTC.** pour 4 numéros.

Soit un coût annuel en fournitures par agent pour les deux publications de : **4,32 euros**

**ATTENTION !** la **DATE LIMITE** de **DEPOT** des **DOSSIERS « ETUDES »** est fixée au **30 avril 2007** au **CGOS** (soit le 26/04/07 au CDE).

Tous les agents contractuels présentant six mois d'ancienneté (cumulée sur les 2 ans précédents) au 30 avril 2006 ou stagiaires et titulaires, dès leur entrée en fonction, peuvent déposer une demande de prestations « études » pour leurs enfants scolarisés dès la primaire (septembre 2006) et à charge au sens fiscal sur les revenus 2006. N'hésitez pas à contacter votre correspondante CGOS au **02.35.52.43.71**.

Les contrats « chèques vacances » ne sont plus disponibles depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007. Les prochains devraient être mis en place en février 2008. N'hésitez pas à profiter de la billetterie disponible depuis le 19 mars, principalement consacrée aux Musées, Parcs de Loisirs,...

